

LA RELOCALISATION SOLIDAIRE

Écologique, économique et démocratique
Thierry Brugvin

De violentes crises mettent en péril l'humanité et le système de la mondialisation néolibérale. Contre cette dernière il existe des partisans d'un autre modèle, celui d'une relocalisation économique, mais aussi sociale, démocratique, culturelle, notamment dans un but écologique.

SOMMAIRE

- Les limites écologiques de la croissance de la mondialisation devraient inciter à relocaliser.
- La relocalisation de la production s'avère un axe majeur de la réduction du réchauffement climatique.
- Or, il existe des alternatives concrètes pour relocaliser la production et donc diminuer les transports, pour mieux protéger l'environnement notamment.
- La réorganisation de l'urbanisme et des relations villes-campagnes est un des axes de la relocalisation.
- La relocalisation s'avère en parti un retour aux politiques de développement local.
- Relocaliser favorise l'écologie, l'autonomie économique, la démocratie et la satisfaction des besoins essentiels.
- Qu'est ce que la dimension solidaire de la relocalisation fédéraliste : du local à l'international ?
- La relocalisation relève d'un sous courant des différentes types de politiques, dont ceux de l'écologie politique.
- La relocalisation ne concerne pas uniquement l'écologie ou l'économie, elle peut relever de la démocratie.
- La relocalisation de la démocratie peut s'opérer de différentes manières.

La mondialisation libérale a conduit à une dérégulation excessive, une perte de souveraineté des Etats et de leurs peuples, entraînant un chaos socio-économique, culturel et démocratique, en particulier dans les nations les plus pauvres. A cela s'ajoute un renforcement de la crise écologique avec la croissance des transports internationaux. Cependant, une politique inverse peut conduire à une relocalisation nationaliste xénophobe, égoïste, ou guerrière.

Pour éviter ces deux excès, la relocalisation écosolidaire recherche à la fois la solidarité (nationale et internationale), la préservation de l'écologie, de l'autonomie économique, culturelle et gouvernementale (démocratique). L'ouvrage présente de nombreuses propositions concrètes pour la mise en œuvre de la relocalisation, telles que l'économie de proximité, les monnaies locales, les villes à taille humaine écologiquement soutenables, la décentralisation politique... Ou encore, un système de préférence généralisé (SPG), qui vise notamment à éviter les dérives du protectionnisme déguisé, telle la clause sociale, qui peut nuire aux pays les plus pauvres. Rares sont les ouvrages qui présentent la relocalisation de manière plurisectorielle. Or, c'est indispensable à une compréhension et à une politique de relocalisation cohérente.

Parmi les partisans de l'écologie, le philosophe Bruno Latour prône le retour au terrestre, c'est à dire à revenir à plus de local et en même temps à une régulation mondiale de l'environnement, qui prennent aussi en compte la limitation des ressources de la terre. Cette vision s'oppose à la mondialisation libérale, qui privilégie les profits et qu'il qualifie d'hors-sol.

Les limites écologiques et les graves dangers du réchauffement climatique incitent les citoyens et les rares gouvernements qui s'avèrent réellement conscients du problème à relocaliser l'économie, au

moins comme une première étape. Au l'échelon national et local, les principes clés d'une relocalisation écosolidaire s'avèrent l'autonomie économique, culturelle, gouvernementale (ou démocratique), la solidarité et l'écologie.

Les limites écologiques de la croissance de la mondialisation devraient inciter à relocaliser.

On sait qu'un réchauffement climatique de 4°C entraînerait une catastrophe alimentaire mondiale. Or, nous suivons une trajectoire, nous emmenant vers 4, voire 6 à 7 degrés de plus qu'en 1850 au début de l'ère industrielle, selon certains membres du GIEC. Sauf, si la crise sanitaire du coronavirus ou des crises d'une autre nature, provoque une récession économique massive durant des dizaines d'années.

Or, l'impact sur l'environnement s'avère proportionnelle au niveau de la consommation, donc au niveau de vie. C'est pourquoi, la responsabilité du réchauffement climatique revient d'abord aux individus les plus riches. C'est la conséquence de leur empreinte carbone des plus riches, qui n'est qu'une composante de leur empreinte écologique. Ainsi, l'accès aux ressources, en particulier celles qui s'avèrent non renouvelable devient une nouvelle forme de lutte des classes Nord-Sud.

La relocalisation de la production s'avère un axe majeur de la réduction du réchauffement climatique. Cependant, le secteur transport représente 14 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) au plan mondial (mais 24,4 % des émissions de CO₂) et en France, c'est 29 % des GES, mais 37 % des émissions de CO₂¹. Par conséquent, il existe parallèlement de gros efforts à entreprendre afin de diminuer les 77 % de gaz à effet de serre au plan mondial. De même, la réduction des transports aériens contribuera à diminuer les gaz à effets de serre, cependant, ils ne concernent que 8 % des émissions mondiales de CO₂ en 2015². Certes, limiter les déplacements en avion relève donc d'une action utile, mais surtout d'une valeur symbolique, puisque cela concerne principalement les plus riches. Cependant, cela ne sera pas la seule solution à tous les problèmes climatiques et écologiques. Il s'avère donc aussi nécessaire de recycler, dépolluer, protéger la biodiversité, etc... Or, le plus important de tout, consiste à réduire son empreinte carbone par 5 et son empreinte écologique par 3 pour un français, afin qu'elles deviennent soutenables. Pour y parvenir, le principal moyen consiste à diviser par 3 sa consommation pour un français, puisqu'il existe une corrélation très forte entre le revenu, la consommation et les empreintes. Il s'agit d'un vaste programme et d'un objectif très ambitieux, que les français et l'humanité parviendront par eux mêmes, mais sans doute faudra il surtout la pression exercée par la nature avec le réchauffement climatique, le manque de ressources naturelles ou encore des virus contraignant l'humanité à se confiner... Néanmoins, les citoyens et leurs élus conscients du danger en cours, peuvent déjà initier ce mouvement, afin de réduire au moins l'impact du choc écologique en cours. Car, moins l'environnement planétaire de l'humanité sera détruit, plus il sera facile de refonder ensuite une société véritablement soutenable écologiquement, qui soit égalitaire et libre, fraternelle et démocratique.

Or, il existe des alternatives concrètes pour relocaliser la production et donc diminuer les transports, pour mieux protéger l'environnement notamment. Or, le désir de croissance infinie de l'économie, de la vitesse, des transports contribue à vivre dans un mouvement perpétuel favorable à l'oubli de soi et au capitalisme néolibéral. A l'inverse, la relocalisation suppose une direction et une attitude inverse. Dans les cultures traditionnelles, les moyens de se déplacer étaient plus lents. La relocalisation s'avère une dimension à la fois plus ambitieuse concernant les transports, que les solutions écologistes classiques de protection de l'environnement, telle les taxes. En revanche, la relocalisation se révèle aussi plus limitée par rapport à l'ensemble des politiques environnementales, car elle économiquement elle cible prioritairement, les transports. Cependant, la relocalisation s'inscrit aussi dans un surcroît de démocratie par le bas et de réappropriation de sa culture local ou nationale.

¹ MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, « Emissions de gaz à effet de serre par secteur », en 2016, La documentation française, 2016.

² ADEME, *Documentation Base Carbone Version 11.5.0*, 2016

Pour inciter à relocaliser, certains proposent de réguler la consommation de carburant, afin de limiter les émissions de CO₂. Pour cela, il existe la possibilité d'instaurer des taxes environnementales liées aux nombres de kilomètres parcourus avec des véhicules consommant du pétrole en particulier. Or, il s'avérerait plus équitable de décider de quotas par individus, sinon les plus pauvres seront comme d'habitude les plus pénalisés. Afin, de contrôler les émissions de CO₂ par les individus dans leurs déplacements en automobile, il y a donc un équilibre à trouver entre la régulation incitative du marché avec les taxes sur le prix du carburant, qui est égale, mais inéquitable, la planification égalitaire par quotas individuels pour tous, le marché des quotas pour les besoins des individus plus riches et l'attribution de subventions individuels pour les plus pauvres. Dans le cadre d'une politique sociale, écologiste et démocratique, le plus cohérent consiste à limiter la démographie de la commune par une régulation incitative opérée à l'échelle du territoire ou/et par une planification démocratique dont les orientations sont décidées par la participation et/ou les votes des citoyens.

Par ailleurs, la relocalisation, via l'économie de proximité favorise un développement soutenable, de même que les différentes formes de vente directe, c'est à dire sans intermédiaires. Les monnaies locales favorisent la relocalisation, l'économie de proximité et l'autonomie solidaire. Elles peuvent contribuer à soutenir la production et l'emploi local et s'avèrent complémentaires aux monnaies régionales, nationales, continentales et même à une monnaie mondiale.

De plus, il existe des limites et des opportunités offertes par le tourisme classique. Cependant, un tourisme plus responsable suppose un tourisme plus relocalisé et plus lent notamment. Cependant, l'impact de la relocalisation des transports mondiaux, sur le réchauffement climatique s'avère importante, mais pas majoritaire, puisqu'elle ne représente que 24,4 %, soit un quart des émissions de CO₂, tandis que le restant se compose en particulier des centrales d'énergies 41,5 %, de l'industrie 18,9 %³.

Le « flight shame », la honte de prendre l'avion pour des raisons environnementales s'avère aussi un premier indicateur. De plus, on voit poindre une prise de conscience des limites du tourisme classique, du « tourisme accélérationniste » qui se révèle un tourisme anti-écologique. Ainsi, se développe peu à peu une offre de tourisme plus responsable au plan écologique, social et économique. Néanmoins, il ne suffit pas de prendre l'avion pour parvenir à une empreinte carbone soutenable. En effet, on relève une forte corrélation entre le niveau des revenus et l'empreinte carbone ou écologique. Donc, une personne qui dispose de revenus importants et qui les dépense sans prendre l'avion générera néanmoins une forte empreinte carbone. Car quasiment toutes les formes de production génèrent des émissions de CO₂.

La réorganisation de l'urbanisme et des relations villes-campagnes est un des axes de la relocalisation. Car les surfaces cultivables diminuent avec l'urbanisation croissante. Par ailleurs, les gros villages de paysans et les petites villes sont l'avenir de l'urbanisation future, car cela diminue les distances à parcourir dans ces communes et aussi les kilomètres pour s'approvisionner au plan alimentaire notamment. Par exemple, l'initiative des villes en transition vise à développer l'autonomie locale par la relocalisation. Par contre, le développement de petits villages ne permet pas une autonomie suffisante, notamment professionnelle, ce qui pousse à plus de déplacement. De plus, créer de petites villes, accroît aussi l'autonomie gouvernementale des citoyens. Concernant le développement territorial et urbain, il faut reboiser les villes, sans diminuer trop la densité urbaine des habitations. Revégétaliser les villes permet d'améliorer la qualité de vie urbaine, d'accroître l'esthétique urbaine et l'oxygénation, tout en limitant la chaleur en ville. Or, en relocalisant, il est possible de densifier les villes, afin de diminuer les distances et les surfaces au sol. L'efficacité consiste à cultiver la majorité des terres agricoles à la périphérie de la ville et à placer de petites zones boisées en ville. Mais ces actions écologiques se révéleront-elles suffisantes ? Restera-t-il assez de terres cultivables à l'échelle mondiale actuellement et leur quantité sera-t-elle suffisante pour nourrir l'humanité ? Il semble que nous pouvons nourrir environ 10 milliards d'habitants sur la terre, si nous réorientons notre modèle agricole et si nous

³ AIE, 2016

redistribuons les richesses. Par contre, si le réchauffement climatique est trop élevé, alors les rendements agricoles chuteront drastiquement.

L'écologie sociale urbaine suppose aussi de prendre en compte la dimension socio-économiques, le niveau de la densité, de la diversité et de la densité de diversité. Tout cela contribue aussi à la qualité de vie. Un équilibre est à trouver entre un excès de densité des habitations et un manque de densité d'opportunités. C'est à dire la densité des opportunités professionnelles, culturelles... Or, diminuer la vitesse extérieure contribue à améliorer la qualité de vie intérieure.

La qualité de vie repose sur les 5 secteurs sociétaux, c'est à dire un développement suffisant et harmonieux entre le secteur social, économique, culturel, écologique et démocratique. La qualité de vie suppose donc d'équilibrer ces 5 secteurs sociétaux concernant chacun des critères de qualité de vie : la quantité et la qualité des opportunités extérieures la densité de diversité de la vitesse extérieure (ni trop lente, ni trop rapide), de la surface de la ville, de la quantité d'habitant, de la densité des habitants au km², de la puissance (économique, culturelle, sociale...) mais aussi d'un minimum d'égalité socio-économique, démocratique, écologique...

La relocalisation s'avère en parti un retour aux politiques de développement local. Précisions que le développement relève du qualitatif et ne doit être confondu avec la croissance, qui s'inscrit dans le quantitatif. En France, l'émergence du développement local débute avec la modernisation de la France (1960-1975). La seconde phase s'inscrit dans le temps de la crise et de la décentralisation (1975-1990). A partir de 1974-1975, la crise économique et la poussée libérale transforment une politique volontariste d'aménagement et de développement descendant. L'autonomie s'avère un de principes fondamentaux du développement local.

Relocaliser favorise l'écologie, l'autonomie économique, la démocratie et la satisfaction des besoins essentiels. Ces derniers placent les besoins du peuple et ses droits au centre du développement. A l'inverse, de la théorie du libre-échange avec ses graves lacunes au niveau écologique et socio-économique. La mondialisation capitaliste est critiquée notamment par la théorie de la dépendance des marxistes, qui lui reprochent en particulier les échanges inégaux entre le centre et la périphérie, c'est à dire les pays les plus pauvres. Ces derniers s'avèrent donc aussi dépendant et dominé par le centre, les pays capitalistes les plus puissants. La mondialisation capitaliste actuelle est plus ordolibérale que libérale, c'est à dire qu'elle cette liberté économique est ordonnée par les pays les plus industrialisés via l'OMC, la Banque Mondiale et le FMI.

Pour relocaliser l'économie, il existe différents courants, tel le biorégionalisme, lui même traversé par des approches de droite et de gauche, incluant la dimension géographique et culturelle et gouvernementale. Au plan culturel, le philosophe Charles Taylor tente de concilier la liberté et l'égalité dans une approche communautaire de la démocratie. Une communauté a besoin de se réapproprier sa culture, en particulier lorsqu'elle est dominée. Au plan culturel, l'harmonie peut être atteinte notamment en trouvant son point d'équilibre entre le local et le global. Cependant, il ne faut pas confondre les notions de culture, d'identité, d'identité culturelle, d'identité d'extrême droite et d'identité de gauche. D'ailleurs le principe d'exception culturelle prôné par les différents gouvernements démocrates français notamment, au Gatt et à l'OMC, montre qu'il s'avère possible de défendre la souveraineté culturelle, sans sombrer dans un nationalisme identitaire et guerrier.

Chaque nation, chaque localité peut suivre sa propre voie de développement local et son autonomie au plan culturel, économique, social et démocratique. La technologie appropriée, les Low Tech permettent de développer l'autonomie économique adaptée à sa propre culture et elle s'inscrivent aussi dans le courant du recyclage pour des raisons écologiques et financières. En revanche, l'approche fondée sur les technologies appropriées et les besoins essentiels ne doit pas aboutir à un système à deux vitesses. La permaculture relève d'une forme de technologie appropriée à l'agriculture et s'inscrit dans la philosophie de la relocalisation dans un système global. Il s'agit d'une vision s'inscrivant dans la théorie systémique. Dans la permaculture, le local doit se relocaliser et s'harmoniser avec le global, s'autonomiser et s'autoréguler plutôt qu'être régulé hétéronomiquement, se relier pour

intégrer (la reliance intégrative) plutôt que se dissocier, prioriser la petit avant le grand (utiliser des solutions à de petites échelles et avec patience), « biodiversifier » plutôt que d'uniformiser, valoriser les interfaces des bordures, la périphérie, le marginal, plutôt que la centralité standardisée...

Qu'est ce que la dimension solidaire de la relocalisation fédéraliste : du local a l'international ? La relocalisation solidaire et écologique s'oppose au protectionnisme nationaliste égoïste. C'est pourquoi, une relocalisation éco-solidaire suppose de conserver une part de commerce équitable tout en préservant l'environnement. Aussi, il faut diminuer le commerce et le centrer sur les produits difficiles à produire dans son pays, de même que développer, les échanges économiques Sud-Sud ou Nord-Nord. Cela permet de diminuer les distances et de limiter la dépendance du « Sud » vis à vis du « Nord ». Le principe le plus important du commerce équitable, c'est le prix. Cependant, actuellement, l'intérêt principal du commerce équitable réside plus dans la prise de conscience que dans les volumes vendus. Ces derniers restent très faibles, avec guère plus de 0,1 % du commerce mondial. Un commerce équitable, plutôt que prédateur, contribue aussi à limiter les migrations en évitant de déséquilibrer les économies des pays les plus fragiles.

D'ailleurs, un développement autonome suppose une relocalisation globale ou sélective (c'est à dire partielle), de même que le droit à un certain protectionnisme. Ce dernier contribue à protéger l'emploi local, néanmoins, à ce niveau, il s'agit de relativiser l'impact des délocalisations vers les pays à bas salaire et du transport dans la production mondiale. La hausse de la productivité par la robotisation s'avère la premier responsable de la montée du chômage dans les années 1980 à 2020.

En 2017 dans le cadre de l'ordolibéralisme mondialisé, les importations de la France, de l'Espagne ou du Royaume Uni représentaient (24 %), soit environ un quart de leur PIB. Par conséquent, pour la France et le Royaume Uni une relocalisation écosolidaire serait donc nécessairement inférieure à 24 % et se situerait autour de 5 à 10 % des importations et aussi des exportations. Tandis qu'un système autarcique chercherait à atteindre les 0 %.

De même, relocaliser la finance internationale et les investissements directs à l'étranger renforcerait l'autonomie économique des nations bénéficierait à l'écologie et au social. Cela accroîtrait la souveraineté des nations, la stabilité économique, la protection des emplois et des entreprises les plus fragiles. Car la régulation des flux de capitaux se révèle un enjeu important de l'autonomie financière des nations donc de leur relocalisation.

La relocalisation relève d'un sous courant des différentes types de politiques, dont ceux de l'écologie politique. Chacun de ces derniers est plus ou moins orienté vers les trois grands principes que sont : la liberté, l'égalité et (la puissance de) l'ordre, eux-mêmes en relation de complémentarité-conflictuelle, au plan gouvernemental, économique, social, culturel et écologique.

Ce qui génère 8 grandes types de systèmes politico-économique nationale ou internationale. La comparaison entre eux peut s'établir autour de ces différents critères :

- La liberté individuelle socio-économique (et politique), donc l'inégalité (chère à la démocratie libérale, mais pas uniquement), opposée à l'égalité individuelle socio-économique (et politique) (chère à la démocratie solidaire, mais pas seulement).

- Le gouvernement d'État unitaire en opposition à la confédération,

- L'égalité (sociale, économique, écologique, culturelle, décisionnelle), entre territoires opposée à la liberté entre territoires (donc inégalitaire).

Pour éviter les excès de la liberté démocratique fédéraliste, qui génère des différences socio-économiques, la redistribution a une fonction de cohésion sociétale. De plus, à l'échelon international il faut savoir distinguer entre la relocalisation, le souverainisme, le protectionnisme, le nationalisme, le souverainisme et les partisanismes. Chacun d'eux peut être de gauche comme de droite, défensif ou offensif, solidaire ou libéral, coopératif sans souveraineté ou non coopération sans souveraineté. Cependant, il ne faut pas confondre la défense de la souveraineté (de la monnaie, de la production, des normes sociales, écologiques...), avec une politique d'extrême droite. De même, il existe un

protectionnisme capitaliste conquérant (de droite ou d'extrême droite), un protectionnisme capitaliste social démocrate (tel celui de Montebourg, ou de Gaël Giraud) et un protectionnisme solidaire écosocialiste, donc non capitaliste. La relocalisation écosolidaire autogestionnaire et fédéraliste regroupe ces deux dernières approches. L'écosocialisme autogestionnaire privilégie le fédéralisme social, se situant ainsi entre le pôle de l'Etat unitaire social et celui de la confédération libérale. Ce dernier étant libéral gouvernementalement et économiquement, tandis que l'Etat unitaire social s'avère égalitaire sur ces deux axes. Lorsque les revendications visant l'intérêt national, ou la culture nationale deviennent excessives, elles peuvent dériver vers un nationalisme conquérant et égoïste.

Ainsi, il existe 4 formes principales de relocalisation avec ou sans protectionnisme : une relocalisation protectionniste et non solidaire (de droite), la relocalisation peu protectionniste non solidaire (de droite modérée), la relocalisation éco-solidaire sans protectionnisme, la relocalisation éco-solidaire avec un protectionnisme ciblé. De même, on peut différencier plusieurs mouvements pour la relocalisation, prônant la solidarité ou non et la décroissance ou non.

Une politique de relocalisation éco-solidaire peut se décliner dans le cadre de différents systèmes économiques, mais pas tous, aussi n'est elle pas compatible avec le capitalisme ordo-libéral. Lorsqu'on y observe des relocalisations c'est pour des raisons de rapport financière ou technique, mais pas solidaire ou écologique. Parallèlement, à l'existence d'un marché national et internationale, la relocalisation de la production suppose une part de planification globale.

Un système de préférence généralisé (SPG) permettrait une relocalisation plus solidaire. Les clauses sociales visaient à réguler le système commercial international concernant les normes fondamentales du travail. Dans le cadre de l'Union Européenne, parallèlement au régime général, les droits préférentiels sont de deux types : le régime SPG+ et le régime PMA. Un SPG fortement incitatif peut s'avérer efficace.

La relocalisation ne concerne pas uniquement l'écologie ou l'économie, elle peut relever de la démocratie. Elle peut donc se limiter à une relocalisation de la gouvernamentalité du local à l'international. On peut distinguer la démocratie confédérale libérale ou sociale et la démocratie étatique libérale ou sociale. Au plan de la décision législative gouvernementale, la confédération favorise la liberté et l'Etat unitaire privilégie l'égalité. Le confédéralisme social de Proudhon vise à trouver un équilibre entre la liberté décisionnelle législative et l'égalité socio-économique, tandis que le confédéralisme d'Hayek privilégie la liberté législative et socio-économique. Néanmoins, la politique de relocalisation écosolidaire préfère le fédéralisme social, car il s'agit d'un système où le point d'équilibre offre un peu plus d'égalité socio-économique et démocratique que le confédéralisme social.

La démocratie libérale politique (ou gouvernementale) peut prendre la forme d'une démocratie libérale d'Etat ou d'un confédéralisme libéral (Hayek). De même, la démocratie solidaire (ou égalitariste) peut prendre la forme d'une social-démocratie d'Etat (Keynes), d'un socialisme démocratique d'Etat (Jaurès), d'un communisme démocratique d'Etat (les trotskystes), d'un confédéralisme social. Le confédéralisme peut être socialiste (Proudhon), communistes (Kropotkine), capitaliste libéral (Hayek), capitaliste social, mais ils tendent tous à privilégier la liberté démocratique par rapport au système étatique. Ce dernier choisit l'égalité des lois, au détriment de la liberté des décisions démocratiques prises par les citoyens entre territoires. Cependant, au plan de la liberté décisionnelle, la taille de l'organisation compte plus que la forme du gouvernement, puisque même lorsqu'un petit Etat entre dans une grande confédération, la liberté de décision des citoyens diminue.

La décentralisation des décisions et de la production permet d'éviter les risques d'une centralisation excessive qui dériverait vers un gouvernement mondial peu démocratique. Le véritable fédéralisme, n'est pas une fédération centralisée, mais un fédéralisme fondé sur la subsidiarité, tel qu'il a été pensé à l'origine notamment par Proudhon. C'est-à-dire que les décisions prises au niveau supérieur, ne peuvent être prises que si elles sont impossibles ou inadaptées à l'échelon inférieur, tel la création d'un réseau ferroviaire. De plus, un certain droit d'autonomie doit être possible, lorsqu'une décision collective n'est pas acceptée par un échelon inférieur, une commune, une région ou une nation. Le fédéralisme

permet ainsi, de développer une démocratisation par un processus décisionnel fondé sur la subsidiarité (du bas vers le haut). La relocalisation fédéraliste et sociale permet donc de trouver un équilibre entre les dérives d'un centralisme coercitif et uniformisant d'un côté et de l'autre les excès d'une relocalisation ou démondialisation trop nationaliste et égoïste.

Par ailleurs, l'égalité-uniformité des lois diffère de l'égalité par la solidarité économique, la redistribution des richesses. De même, l'inégalité socio-économique ne signifie pas forcément pauvreté, mais simplement différence, comme par exemple l'inégalité entre les très riches et les riches. Un territoire pauvre, en quête de solidarité doit choisir entre la sûreté de l'égalité du système étatique et le risque de la liberté de la confédération, qui pourra lui accorder plus ou moins de soutien, en fonction des régions de la confédération. En revanche, dans les confédérations, des référendums d'initiative populaire précédant un référendum fédéral permettraient de conjuguer l'égalité socio-économique et la liberté législative.

La relocalisation de la démocratie peut s'opérer de différentes manières. Par exemple, le municipalisme, qui peut s'avérer confédéralisme ou non. Ainsi, la commune de Paris en 1871 était une forme de communalisme, de municipalisme, mais n'était pas organisée de manière confédérale avec d'autres municipalités. Le confédéralisme municipal de Bookchin se compose à la base d'un système démocratique organisé au niveau du quartier, puis de la municipalité et enfin de la confédération des municipalités. Selon les visions politiques, cette dernière peut s'organiser à l'échelon supérieur, avec une confédération régionale et/ou nationale, continentale, internationale. Cet internationalisme dont la base relève de la confédération sans Etat, diffère donc de deux autres formes d'internationalismes d'Etat : la fédération internationale des Etats ou l'Etat international sans Etats nations. Il serait plus exact de parler d'un Etat mondial composé uniquement de communes, puisqu'il n'y aurait plus de nations, comme par exemple dans l'internationalisme du communiste d'Etat.

La relocalisation peut être réalisée au plan écologique, économique, social, démocratique, culturelle. La relocalisation, comme la politique peut s'effectuer sur un seul, sur plusieurs ou sur ces 5 plans. Elle peut privilégier la liberté, l'égalité, la liberté ou l'ordre, la droite ou la gauche. La combinaison de ces possibles formes les différents courants politiques pro-relocalisation, pro-souverainisme et ceux qui s'y opposent. Au plan international, existe 4 principaux systèmes de gouvernement démocratique par rapport aux principes de la liberté et de l'égalité : la mondialisation ordolibérale, l'altermondialisme fédéraliste (et l'internationalisme fédéraliste), l'altermondialisme centralisateur (et l'internationalisme centralisateur), la relocalisation nationaliste (l'ordre capitaliste), la relocalisation écosolidaire (qui peut aussi être dénommée relocalisation fédéraliste et sociale).

On peut distinguer 6 grands mouvements pour la relocalisation par rapport à la solidarité et la décroissance : la relocalisation et la décroissance peuvent être écologiste ou non, sociale ou libérale, capitaliste ou non, fédéraliste ou Etatiste. Il serait inadapté de mener une politique 100 % relocalisée ou 100 % intégrée au système mondial socio-économique, gouvernemental, culturel et écologique. L'enjeu consiste donc à relocaliser majoritairement, l'économie, le gouvernement, la culture tout en conservant une intégration dans la régulation internationale. A l'inverse, au plan de l'écologie, il est préférable que la régulation soit majoritairement mondiale.